

délibération D_2022_10_4

OBJET : Acquisition concession perpétuelle Mme Debeaulieu

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme DEBEAULIEU Madeleine a fait une demande d'acquisition de concession perpétuelle en lieu et place de la concession d'une durée de 30 ans acquise en 2015 au cimetière communal.

Il rappelle que le caractère perpétuel est concédé aux personnes qui ont une antériorité de la famille sur la commune, un attachement affectif à la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accorder la vente d'une concession perpétuelle à Mme DEBEAULIEU considérant qu'elle remplit les conditions nécessaires à cet effet ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;